

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EIVP DU 23 FEVRIER 2015**

Délibération du Conseil d'administration du 17 avril 2015

Membres du Conseil :

Présents ou représentés

M. Didier Guillot, Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration
Mme Marie-Christine Lemardeley, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante
M. Mao Peninou, Conseiller de Paris, adjoint à la Maire de Paris chargé de la propreté, de l'assainissement, et de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris, ayant donné pouvoir
M. François Dagnaud, Conseiller de Paris, Maire du 19^{ème} arrondissement, ayant donné pouvoir
M. Julien Haas, représentant non fonctionnaire de l'AIVP,
M. Patrick Berger, président des AITF, ayant donné pouvoir
M. Daniel Laguet, Président du Conseil de perfectionnement de l'EIVP
M. Timothée Jacques, représentant des élèves

Absents excusés:

M. Jérôme Gleizes, Conseiller de Paris
M. Franck Lefevre, Conseiller de Paris
Mme Florence Berthout, Conseillère de Paris, Maire du 5^{ème} arrondissement
Mme Béatrice Lecouturier, Conseillère de Paris, déléguée du Maire du 16^{ème} arrondissement
M. Armel de La Bourdonnaye, directeur de l'Ecole des Ponts ParisTech
M. Laurent Carraro, représentant le Directeur de l'enseignement supérieur du ministère en charge de l'enseignement supérieur,
M. Augustin Bastien, représentant des élèves

Ont également assisté à la réunion :

M. Régis Vallée, directeur de l'EIVP,
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP,
Mme Geneviève Guinard, secrétaire générale adjointe de l'EIVP,
M. Youssef Diab, directeur scientifique, EIVP
Mme Eugenia Llamas, directrice des relations internationales, EIVP
Mme Maud Berthier, DDEES, Ville de Paris
M. Pierre-André Vaquin, cabinet de Mme Lemardeley, Ville de Paris
Mme Fadila Babaali, représentante du personnel administratif et technique de l'EIVP
M. Mohamed Chachoua, représentant des enseignants et enseignants-chercheurs de l'EIVP

Didier Guillot ouvre la séance du Conseil d'administration à 10 heures 10. Il constate que le quorum est atteint et présente deux points qu'il souhaite évoquer en préambule à l'ordre du jour :

- Le rapprochement avec l'Ecole Du Breuil : les discussions sur le projet vont pouvoir s'engager suite à la désignation d'un chargé de mission par le Secrétaire général de la Ville de Paris, en vue d'un rapprochement à la rentrée prochaine,
- L'évolution des tarifs de scolarité : il s'agit d'une décision délicate, qui prend en compte les perspectives budgétaires de l'EIVP et de la Ville de Paris, mais qui nécessite une réflexion sur les principes et une concertation, avec les organisations étudiantes et toutes les personnes concernées, au mois de mars. Ce point fera l'objet d'une séance supplémentaire du conseil d'administration, prévue courant avril.

Didier Guillot aborde ensuite l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la séance du 10 décembre 2014

Le compte rendu a été adressé aux participants. Aucune observation n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Organisation de la Régie

2015 – 001 : Communication sur le bilan social 2014

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de l'EIVP de rapporter le projet.

Laurence Berry présente un bilan social recentré sur les données de gestion des ressources humaines. L'effectif atteint 56 personnes et 52,2 ETP (équivalent temps plein) au 31 décembre 2014, et 51 ETP en moyenne annuelle sur l'année 2014. Les personnels d'enseignement et de recherche sont prépondérants sans être majoritaires ; les emplois administratifs et techniques se répartissent à peu près également entre les catégories A, B et C. Concernant les agents non titulaires, le bilan social met l'accent sur les mesures prises pour stabiliser ce personnel, ainsi que les mobilités ascendantes observées. Les classes d'âge médian sont prépondérantes, les classes d'âge les plus jeunes sont constituées essentiellement par les doctorants et ingénieurs d'étude. Les femmes sont majoritaires dans l'effectif, à quasi-parité parmi les enseignants-chercheurs et à parité parfaite dans les emplois de direction. On observe une tendance à la diminution du turn-over du personnel, qui s'interprète comme une consolidation de l'équipe permanente. **Laurence Berry** alerte sur un effet-ciseau qui devient perceptible sur certaines rémunérations, notamment des contractuels, du fait du gel du point d'indice et de la hausse des cotisations salariales. Enfin, elle signale la recrudescence des arrêts maladie, 75% des journées d'arrêt sont concentrées sur quatre personnes, dont deux atteintes de maladies chroniques et invalidantes. **Laurence Berry** indique enfin qu'après un fléchissement de l'effort de formation en 2014, un plan de formation sera proposé sur la base des entretiens annuels, et que l'EIVP se rapprochera de la Ville de Paris pour faciliter l'accès à certaines formations.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération prenant acte de la communication sur le bilan social 2014 est adoptée à l'unanimité.

2015 – 002 : Création d'un comité technique – composition du CT et du CHSCT

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique que la création d'un comité technique résulte du franchissement du seuil des 50 agents ; bien que l'effectif soit fluctuant, notamment au sein de l'équipe de recherche, la création d'un tel organe de représentation répond à une attente du personnel et une volonté de la direction. Le comité technique est constitué conformément aux textes applicables à la fonction publique territoriale ; il comporte trois représentants élus par le personnel. L'EIVP prévoit en outre de mettre en place une représentation des vacataires d'enseignement. **Régis Vallée** rappelle que l'EIVP avait engagé cette démarche dès 2013 et que l'initiative avait été accueillie favorablement par le personnel.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant la création d'un comité technique ainsi que la composition du CT et du CHSCT est adoptée à l'unanimité.

2015 – 003 : Ordres de mission

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique qu'il s'agit d'explicitier la politique de déplacements de l'établissement et, par ailleurs, de recentrer les aides à la mobilité internationale, qui sont apportées par l'EIVP en complément des financeurs publics, en les concentrant sur les élèves boursiers et sur les mobilités au long cours.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le régime des ordres de mission et frais de déplacements du personnel et des élèves de l'EIVP est adoptée à l'unanimité.

Budget**2015-004 : Situation budget et emplois (février 2015)**

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente l'état d'exécution budgétaire à mi-février. Le montant des dépenses de fonctionnement correspond à une exécution au moins conforme à l'inscription budgétaire. La subvention de fonctionnement a été encaissée en totalité. Les autres recettes de fonctionnement sont encore très incertaines, selon le résultat des appels à projet sur contrats de recherche, du carnet de commandes de la formation continue et de la campagne de collecte de la taxe d'apprentissage en cours. Au niveau des dépenses, la faible variation du taux de révision des loyers conforte les hypothèses retenues lors de la construction du budget.

Concernant les emplois, deux ingénieurs d'études sont arrivés en fin de contrat mais de nouveaux recrutements sont prévus à partir du 1^{er} mars dans le secteur de la recherche. Un agent contractuel est passé en contrat à durée indéterminée au mois de janvier.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération prenant acte de la communication sur la situation du budget et des emplois est adoptée à l'unanimité.

Fixation des tarifs**2015-005 : Tarifs de l'Université d'été**

Didier Guillot demande à la secrétaire générale et au directeur scientifique de rapporter le projet.

Youssef Diab présente les grandes lignes du programme de l'Université d'été qui se tiendra du lundi 31 août au jeudi 3 septembre, sur les thèmes de la vulnérabilité et de la résilience des métropoles. Il précise que le projet de programme joint au dossier de la délibération est encore sujet à des ajustements. **Geneviève Guinard** indique qu'il est prévu une intervention de **Célia Blauel**, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'économie circulaire, lors de la journée de clôture. **Didier Guillot** s'enquiert du programme des visites, **Youssef Diab** répond qu'elles sont en cours de montage et devraient notamment comprendre une visite de la caserne centrale des Pompiers de Paris. A la demande de **Marie-Christine Lemardeley**, **Youssef Diab** précise que la restitution prévue à l'Hôtel de Ville dans le cadre des événements d'accompagnement de la COP 21 ne se limitera pas à une simple revue des contributions de l'Université d'été, mais visera à élargir le champ de réflexion, par exemple sous la forme d'une table ronde réunissant quelques-uns des meilleurs intervenants. **Marie-Christine Lemardeley** insiste sur l'intérêt de relier l'Université d'été avec la COP21.

Laurence Berry indique enfin qu'il est prévu la reconduction des conditions tarifaires antérieures, hormis le repas du jeudi inclus dans le forfait de la journée.

A l'issue de cette discussion, la délibération approuvant la modification des tarifs de l'Université d'été est adoptée à l'unanimité

Marchés publics**2015-006 : Contrats de transaction avec les sociétés Foret et FBI**

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry communique un correctif au dossier transmis aux administrateurs, prenant acte du refus de la société LBC de signer le protocole proposé par l'EIVP. Les contrats de transaction visent à solder les comptes de l'opération de rénovation du bâtiment C, avec les cotraitants Foret et FBI.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de contrats de transaction avec les sociétés Foret et FBI est adoptée à l'unanimité.

Formation, élèves

Aucune affaire

Conventions

2015-007 : *Convention de partenariat avec Veolia Eau*

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Régis Vallée fait état des relations de travail de longue date entre l'EIVP et Veolia Eau. Ce partenariat, porté par **Emmanuel Adler**, responsable du pôle Eau et déchets à l'EIVP, et par la Direction régionale du Nord Ouest Ile-de-France de Veolia Eau, concrétise une volonté de coopérer à long terme. C'est un signe précurseur d'un approfondissement des relations de l'EIVP avec ses partenaires industriels, qu'on espère à terme voir déboucher la création d'une chaire.

Marie-Christine Lemardeley demande s'il existe une convention Cifre avec Veolia et s'enquiert des relations avec les services de la Ville de Paris en charge de l'eau. **Youssef Diab** confirme que l'EIVP est en relation régulière avec les services de la Ville de Paris sur ces questions ; elle n'a pas de convention Cifre avec Veolia mais un doctorant accueilli par la Ville de Paris dans le cadre d'une convention Cifre mène une recherche sur l'eau d'arrosage.

A l'issue de cette discussion, la délibération autorisant la signature de la convention de partenariat avec Veolia Eau est adoptée à l'unanimité.

2015-008 : *Convention avec la Préfecture de Paris sur la télétransmission des actes*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente cette convention qui définit les modalités techniques, le calendrier et le type d'actes concernés par la dématérialisation des transmissions à la Préfecture de Paris.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention avec la Préfecture de Paris sur la télétransmission des actes est adoptée à l'unanimité.

2015-009 : *Convention avec le MEDDE sur le recrutement des élèves ingénieurs*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry explique qu'il s'agit de la reconduction du dispositif qui permet le recrutement des élèves ingénieurs de l'EIVP conjointement avec les ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat.

Régis Vallée signale au conseil d'administration que la direction des ressources humaines de la Ville de Paris lui a indiqué ne pas être opposée à la mise en place de frais d'inscription au concours, afin de limiter le nombre de candidats sans réelle motivation pour l'école. L'EIVP interviendra auprès du Ministère pour l'interroger sur ses intentions concernant le concours TPE. **Marie-Christine Lemardeley** demande si une décision à ce sujet pourra être présentée au même conseil d'administration que la question des frais de scolarité. **Geneviève Guinard** explique que l'Etat est plutôt favorable à la gratuité ; elle ajoute que la notice d'information de la session 2015 est déjà publiée et que le changement éventuel ne pourra intervenir que pour la session 2016 ; enfin elle précise que les débats portent sur l'oral du concours. **Marie-Christine Lemardeley** demande ce qu'il en est des épreuves écrites. **Youssef Diab** confirme que l'inscription aux épreuves écrites du concours est payante, sauf pour les boursiers. **Timothée Jacques** demande pourquoi la filière TSI n'est pas mentionnée. **Régis Vallée** précise que les élèves de filière TSI sont issus des concours communs polytechniques et non du concours Mines-Ponts, et qu'aucun fonctionnaire n'est recruté dans ce cadre. **Daniel Laguet** demande s'il est envisageable que le concours soit gratuit pour l'ENTPE et payant pour l'EIVP. **Geneviève Guinard** répond que c'est théoriquement possible mais qu'il lui semble délicat de se désolidariser de l'organisateur du concours, rappelant l'enjeu syndical sous-jacent. **Didier Guillot** s'enquiert du risque contentieux, que **Régis Vallée** estime inexistant.

A l'issue de cette discussion, la délibération autorisant la signature de la convention avec le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, relative au recrutement par concours des élèves ingénieurs, est adoptée à l'unanimité.

2015-010 : Convention avec la FEDEEH pour la mise à disposition de locaux

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle l'objet de la FEDEEH, association qui fédère les initiatives des associations étudiantes, des grandes écoles et universités, des entreprises partenaires dans le domaine du handicap. Elle indique que l'autorisation du conseil d'administration est nécessaire pour déroger aux tarifs de location habituels, la réduction tarifaire d'environ 50% consentie pour les rencontres nationales de la FEDEEH étant motivée par l'objet de la manifestation.

A la demande de **Didier Guillot**, elle précise qu'il s'agit de la seconde manifestation de ce type à l'EIVP, qui accueille également les week-ends de formation de l'association Starting Block.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention avec la FEDEEH pour la mise à disposition de locaux est adoptée à l'unanimité.

2015-011 : Convention avec la société Centimeo

Didier Guillot signale que la société Centimeo est issue d'un incubateur de la Ville de Paris et demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry explique le dispositif conçu par Centimeo pour lutter contre le gaspillage de ressources lié à la sous-utilisation des pièces de menue monnaie, récupérer ces pièces en échange de denrées vendues à l'unité et les mettre à disposition des commerçants de proximité. Elle précise qu'un pourcentage de la vente sera reversé à l'association des élèves ingénieurs de l'EIVP pour le financement des actions du bureau du développement durable.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention avec la société Centimeo relative à l'installation d'un dispositif de collecte de la menue monnaie est adoptée à l'unanimité.

Ressources humaines**2015 – 012: Programme pluri-annuel de titularisation**

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle que le conseil d'administration a été tenu informé des résultats du recensement des agents éligibles et des contraintes liées au décalage entre les emplois existant à l'EIVP et les corps des administrations parisiennes ouverts à la titularisation. Le programme de titularisation porte ainsi sur 4 postes sur un total de 14 agents éligibles.

Aucune intervention n'ayant été sollicitée, la délibération approuvant le programme de titularisation de la régie est adoptée à l'unanimité.

2015 – 013: Profil des emplois de la régie

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente les modifications apportées au profil des emplois de la régie, visant à préciser les conditions de recrutement pour l'emploi de responsable des licences professionnelles, comme suite aux observations de la mission des affaires juridiques de la Préfecture de Paris.

Aucune intervention n'ayant été sollicitée, la délibération modifiant le profil des emplois de la régie est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses**2015-014 : Adhésion à diverses associations et réseaux**

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Régis Vallée présente l'état des adhésions de l'EIVP, déconnecté cette année du bilan social. Il s'attache à montrer l'importance de chacun de ces partenariats, dans les domaines de la recherche, des grandes écoles et des réseaux professionnels, pour le développement et le rayonnement de l'école. Il mentionne la sélection qui a été opérée au fil des années et souligne le retour sur investissement obtenu.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant l'adhésion de l'EIVP à divers associations et réseaux est adoptée à l'unanimité.

2015-015 : Projet de recherche « maquette numérique »

Didier Guillot demande au directeur scientifique de rapporter le projet.

Youssef Diab évoque la mission Ville intelligente et durable constituée au Secrétariat général de la Ville de Paris et les coopérations engagées avec l'EIVP dans le montage d'un projet de thèse, d'une réponse à l'appel à projets Smart Cities, et dans la constitution d'un dossier H2020. Le projet présenté ici est une recherche-action, visant à établir un état de l'art des modélisations 3D des villes, préalablement au lancement d'une prestation de développement informatique. Il est attendu un financement de la totalité de l'action par la Ville de Paris, à hauteur de 60.000 €. **Mohamed Chachoua**, en tant que responsable du département Informatique de l'EIVP, précise que la durée de l'étude est estimée à un an et que d'autres projets suivront sur cette même thématique. **Régis Vallée** relève l'opportunité de renforcer l'équipe de recherche avec une jeune chercheuse dans le domaine des modélisations numériques.

Didier Guillot demande si le projet est développé en lien avec le Pavillon de l'Arsenal. **Mohamed Chachoua** indique que des coopérations ont été ébauchées par le passé avec le Pavillon de l'Arsenal mais n'ont pas pu aboutir. En réponse à une question de **Marie-Christine Lemardeley**, **Youssef Diab** confirme que les deux villes impliquées avec Paris dans le projet H2020 sont Berlin et Bologne ; il remercie la Ville de Paris d'avoir associé l'EIVP très en amont. **Marie-Christine Lemardeley** estime que c'est l'intérêt convergent de la Ville de Paris et de l'EIVP. **Youssef Diab** fait état du projet H2020 récemment remporté par l'EIVP, et de la volonté de l'Ecole d'y associer la Direction des espaces verts et la Direction de la prévention de la Ville de Paris.

A l'issue de cette discussion, la délibération approuvant le projet de recherche sur la maquette numérique de la Ville de Paris est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 11 h 35. Les dates des prochains Conseils d'administration sont fixées :

- **Vendredi 17 avril 2015 de 14h à 16h (séance supplémentaire)**
- **Mardi 16 juin 2015 de 10h à 12h**

Les dates des Conseils d'administration d'octobre et décembre seront arrêtées ultérieurement.

Point d'information : Remise des diplômes

La remise des diplômes ingénieur, assistant en architecture et mastère spécialisé aura lieu à l'Hôtel de Ville le vendredi 27 mars 2015 à partir de 17 heures 30.

